

# La Formation professionnelle face à la loi

Avec la révision de l'AI, il faut empêcher que la formation professionnelle des jeunes les plus handicapés soit encore plus démantelée. Le tribunal de Bâle-Campagne a rendu un jugement encourageant: une formation doit durer deux ans.

Texte: Susanne Schanda – Photo: Carine Roth

Depuis 2011, l'AI pose des conditions au droit d'une seconde année de formation professionnelle: la future activité professionnelle doit laisser espérer un impact significatif sur la rente AI ou une insertion dans le marché primaire du travail. Ces nouvelles conditions ont un impact particulier sur les jeunes avec un handicap plus sévère: ceux-ci n'ont pratiquement aucune chance de profiter d'une formation adéquate. Une décision de justice du canton de Bâle-Campagne remet cette pratique en question.

A 18 ans, A.S., une jeune femme avec une trisomie 21, est partie vivre dans une institution du canton de Bâle-Campagne. «C'était un grand changement pour notre fille. En l'espace d'une année, elle a dû apprendre tant de choses», dit son père. La famille de A.S. a été soulagée quand l'institution a proposé une deuxième année de formation. L'AI n'a cependant pas voulu payer et a refusé la demande de prolongation de la formation. A.S. et sa famille ont porté l'affaire au tribunal cantonal de Bâle-Campagne, par le biais du service juridique de Procap. «Il s'agissait pour nous d'une question d'égalité des chances par rapport aux autres jeunes», explique le père de A.S.

La démarche auprès du tribunal a été un succès. La jeune femme a eu entièrement raison. Dans son jugement, le tribunal a estimé incompatible le fait de restreindre le droit à une formation de deux ans avec la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDAPH).

A.S. et sa famille ont été très heureuses de ce jugement. «Cela montre qu'on a une chance quand on veut se battre.» A.S. a fait sa seconde année de formation et travaille maintenant dans la même institution. «Lors de la seconde année de formation, elle a été placée au montage industriel, où elle effectue un travail bien plus varié et, de plus, utile à l'économie», souligne le père. Avec seulement une année de formation, elle n'aurait pas pu acquérir autant de compétences. La deuxième année lui a donné de l'assurance.

«Nous avons pas fait ce recours uniquement pour notre fille. Les personnes avec un handicap ont le même droit à une formation que les autres. Nous voulons donner le courage aux autres familles de défendre leurs droits», conclut le père de A.S. ●



Une formation professionnelle de qualité est aussi un droit pour les plus fragiles.